



"La religion doit-elle rester cantonnée à la
sphère privée ? Réponses juridiques" par M.
Julien Couard

Conférence du 26 février 2016

La religion doit-elle rester cantonnée à la sphère privée ? Réponses juridiques

Une conférence de Julien COUARD

Maître de conférences à l'Université de Toulon
Co-directeur du DESU d'ingénierie des Organismes sans but lucratif et
Droit de l'économie sociale et solidaire de la Faculté de Droit d'Aix-Marseille
Chargé de cours à l'Université catholique de Lyon

Cette histoire de voile ne prend plus, Baby Loup !



A l'heure où deux conceptions de la laïcité s'opposent sur fond de positionnement de la République après les attentats qui ont frappé la France, une question ressurgit : celle de la place de la religion dans la société. Bien qu'ancienne, cette interrogation suscite de nouveaux débats en miroir des évolutions de la religiosité dans la société française. Présentée par ses hérauts comme indispensable au lien social, dénigrée par ses détracteurs comme un ferment de division, la religion est tantôt perçue comme un chemin vers le bonheur et la liberté, tantôt dénoncée comme outil d'asservissement de l'homme. Nombreux sont ceux qui proposent des solutions pour améliorer le « vivre ensemble ». Notre droit, par les lois et les affaires jugées, apporte, lui-aussi, sa contribution au dialogue civique entre ces conceptions opposées. De multiples réponses ont ainsi pu être formulées dans un souci de justice et d'apaisement.

Vendredi 26/02 à 11h30 - Salle Polyvalente - CUFR